

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 43-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	9/06/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	4
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du neuf juin deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize juin deux mille dix-sept à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : CIBIEL Christian à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à DILLON Valérie, BIARD Ludovic à GARCIA Pierre.

**Absents** : CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Objet : Demande de subvention à l'État, au Conseil régional Occitanie et au Conseil Départemental de l'Ariège pour la restauration du retable de la Passion de l'ancienne cathédrale Saint Maurice**

Le retable de la Passion de l'ancienne cathédrale Saint Maurice qui provient du temps où le cardinal de Lévis Ventador était évêque de Mirepoix (XVIIe) a fait l'objet d'un vol le 7 août 2000. Outre les 5 bas-reliefs manquants à la base, le retable a subi l'attaque d'insectes xylophages et des infiltrations d'eau qui ont provoqué un soulèvement de la couche picturale.

Il est impératif de procéder à une désinfection fongicide et à une restauration de la couche picturale ainsi qu'à la sécurisation du retable au moment de la remise en place sur site.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les demandes de subvention à l'État, au Conseil Régional et au Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessous :

	HT €	TTC €
<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>19 116.00</b>	<b>22 939.20</b>
<b>DRAC 40 %</b>	<b>7 646.40</b>	
<b>Conseil départemental 20 %</b>	<b>3 823.20</b>	
<b>Conseil régional 20 %</b>	<b>3 823.20</b>	
<b>Total subventions sollicitées</b>	<b>15 292.80</b>	<b>15 292.80</b>
<b>Solde à la charge de la commune</b>		<b>7 646.40</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Décide** de demander l'aide de l'État, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège pour financer la restauration du retable,
- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances et Suppléant de M. le Maire ont signé et ont lu devant le registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire, Nicole QUILLIEN



Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE  
 le 27/06/2017  
 Application agréée E-legalite.com